

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.		Date d'inspection Le 27 mai 2026
Nom de l'établissement La Petite École Marika		Numéro de permis 2024112
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		Numéro de téléphone (506) 475-8525
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 18	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	15 mai 2026	27 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			

Commentaires généraux
Aucune visite à l'établissement.

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque  
\_\_\_\_\_  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 mai 2026  
\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Mélissa Bard  
\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2026  
\_\_\_\_\_  
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"